Lyon 1 Université – Faculté Lyon Est – Année universitaire 2026-2027

L3 Licence Sciences pour la Santé (LSPS)
« Événements indésirables graves liés aux soins »
Réflexions collectives

Jeudi 10 septembre 2026

Rappel : le contenu de ce document ne constitue pas des connaissances opposables à acquérir (elles ne feront pas l'objet de questions posées à un examen), mais une simple restitution du remue-méninge (*brainstorming*) de nos échanges et de vos idées exprimées au cours de l'après-midi avant la présentation des résultats de l'étude ENEIS3 pour garder une trace.

Vous vous intéressez aux événements indésirables graves liés aux soins au niveau national. Vous souhaitez diminuer leur nombre. Quelles étapes sont nécessaires ?

État des lieux : questions à se poser

- Qui ?
- Par qui ?
- Pour qui ?
- Quand ?
 - De quelle date à quelle date ? Définir une période précise
 - Questionnements sur la saisonnalité
 - Voir combien de personnes à inclure selon le nombre d'événements par an : s'il y a peu d'événements, peut-être que l'on prendrait un nombre de mois/années plus important
- Où ?
 - Compile-t-on des données centralisées ?
 - Se déplace-t-on sur place, dans les établissements ?
- Combien ? Quels établissements ?
 - Un établissement témoin par région
 - Constitution d'un échantillon représentatif de l'offre des établissements
 -
- Pourquoi ?

Conditions pratiques de l'état des lieux

- Quel type de poste pour faire cet état des lieux ?
 - Etudiants LSPS ? Diplômés LSPS ?

 - Professionnels déjà confrontés à un EIG
 - Chercheurs
 - Biostatisticiens
- Positionnement par rapport à l'établissement
 - Professionnels externes à l'établissement (diagnostic indépendant, risque de manque d'objectivité sinon)
- Avec quels outils informatiques ?
 - Intelligence artificielle ?
- Budget ?
 - A-t-on le budget pour faire 100 % des établissements ou faut-il faire une sélection, un échantillonnage ?
 - Recherche d'autres financements ?

Définitions

- Définir quelles sont les conditions qui font que c'est un EIG
- Établir une fiche d'incidence stricte avec des caractéristiques strictes pour objectiver les causes d'un incident

Données

- Entité qui met en commun toutes ces bases de données
 - Demander aux ARS étant donné que la déclaration des EIG est obligatoire ?
 - Inconvénient : il nous manquera les infos sur les hospitalisations ou prolongations d'hospitalisation (qui ne font pas partie de la déclaration ARS, revoir article R1413-67 du Code de la santé publique)
- Vérification de ces informations
- Quantifier les causes les plus fréquentes
 - Récupérer les bases de données des structures existantes
 - Causes possibles : individuelles ou systémiques ?
- Regarder des études comparables qui ont déjà été faites

Objectif de cet état des lieux

- Comparer par rapport à une référence
 - Comparer entre deux établissements, dont un établissement formé aux EIG et un non formé
 - Comparer à un autre pays, notamment à des pays similaires (OCDE, UE)
 - Comparer le public et le privé, hôpital et libéral, entre départements ;
 - Comparaison temporelle (évolution)
 - Attention au biais si on fait une comparaison temporelle : conditions de mesure, changement des conditions pour considérer un EIG, accès aux

informations les plus anciennes, type de service, apparition et disparition des établissements de santé
 - S'assurer que les conditions soient les mêmes
- Trouver des solutions
 - Formation au sein des services de santé
 - Faire de la prévention auprès des professionnels de santé ou des patients

À votre avis, quels facteurs d'EIG allez-vous retrouver ?

- Manque de personnel, nombre d'heure de travail, santé du personnel
- Qualification des professionnels
- Ressources matérielles
- Type de population qui reçoit les soins
- Lieu : un acte effectué en ville (SAMU), dans une chambre d'hôpital ou en bloc opératoire stérile n'a pas la même probabilité de survenue d'EIG
- Cela dépend du type d'intervention
- Importance de la traçabilité des processus
- Mauvaise évaluation de la balance bénéfice/risque au moment de la pratique de l'acte